

# LES FEMMES ET LA PAIX ET LA SÉCURITÉ DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

La paix et la sécurité ne peuvent être instaurées et maintenues que si l'égalité des chances, l'égalité en matière de protection et d'accès aux ressources et services et la participation égale à la prise de décisions sont garanties pour tous les membres de la société.

## ■ Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Dans cette résolution historique<sup>1</sup>, le Conseil de sécurité a pour la première fois abordé l'incidence particulière et disproportionnée des conflits armés sur les femmes et les filles. Il a reconnu combien étaient sous-estimées et inexploitées les contributions que les femmes apportaient à la prévention des conflits, au maintien de la paix, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Il a aussi souligné l'importance d'une participation pleine, égale, véritable et active des femmes à l'instauration de la paix et de la sécurité. Par la suite, il a adopté huit autres résolutions<sup>2</sup> pour renforcer



l'exécution des mandats liés aux femmes et à la paix et à la sécurité. Les bilans stratégiques<sup>3</sup> ont contribué à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à remédier aux carences détectées. Ensemble, ces résolutions et recommandations fournissent au Département des opérations de paix de l'ONU un cadre pour la mise en œuvre et le suivi des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

■ **L'égalité des genres contribue à une paix durable.** D'après les études menées sur la question, les femmes et les hommes ne vivent pas les conflits de la même manière, ils y jouent des rôles différents, sont touchés de façons différentes et ont des conceptions différentes de la paix. La prise en compte et l'intégration de ces différences dans le cadre des opérations de maintien de la paix peuvent atténuer les menaces pesant sur la paix et la sécurité.

## Participation des femmes à la prise de décisions

■ **Appui à la pleine participation des femmes.** La paix et la sécurité continuent d'être considérées comme un domaine réservé aux hommes, où les contributions des femmes ne sont pas prises en compte. Malgré la diversité des rôles qu'elles jouent – qu'elles prodiguent des soins à leur entourage, dirigent des communautés ou combattent –, les femmes continuent d'être exclues des fonctions et des systèmes officiels. Les décisions et les stratégies relatives au maintien de la paix devraient s'appuyer sur les apports de femmes d'horizons divers. Quand les femmes et leurs priorités seront placées au centre des processus de paix et de prise de décisions, les résultats seront plus équitables et contribueront à instaurer une paix durable.

■ **Des obstacles structurels empêchent les femmes de participer à la prise de décisions.** Des normes de genre préjudiciables exposent les femmes à des risques qui compromettent leur sûreté et leur sécurité personnelles. Le personnel des opérations de maintien de la paix doit en prendre conscience et mettre en place des mécanismes et des stratégies adaptés à chaque étape du cycle de la paix et des conflits, de manière à s'attaquer aux obstacles structurels

1 Depuis sa création, l'ONU s'est employée à prévenir, à atténuer et à régler les conflits violents.

2 Résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015) et 2467 (2019).

3 Étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

qui marginalisent les femmes en les excluant des prises de décisions relatives à la paix et la sécurité.

## Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits

---

- **L'analyse genrée des conflits permet de concevoir des stratégies de prévention et d'intervention éclairées.** L'élaboration d'une analyse des conflits tenant compte des questions de genre – qui mette en lumière tant la dimension du genre dans les causes des conflits que les conséquences particulières des conflits selon le genre – et l'intégration d'une telle analyse dans toutes les hypothèses de planification permettront de renforcer les mesures de prévention et d'atténuer le risque de reprise des conflits.
- **Dispositifs d'alerte rapide.** Les dispositifs de recueil d'informations déjà en place devraient comporter des indicateurs d'alerte précoce spéciaux, ciblés sur la dimension du genre. Il est indispensable d'adapter la sensibilisation des populations locales, en ciblant particulièrement les femmes car elles jouent un rôle central dans la vie de la communauté.

## La protection est une priorité pour le maintien de la paix

---

- **La protection, un facteur essentiel d'efficacité.** La protection des femmes et des filles dans les situations de conflit est un indicateur crucial de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'ensemble des violations et des atteintes aux droits de la personne que subissent les femmes ainsi que les répercussions différenciées des conflits sur les femmes ont été maintes fois attestés. Le taux élevé de violence sexuelle et fondée sur le genre est l'un des principaux obstacles à la sécurité et la sûreté des femmes dans tous les contextes de maintien de la paix. Lors des conflits, les inégalités de pouvoir qui contribuent à ce type de violence se manifestent de diverses manières. La violence sexuelle et fondée sur le genre revêt également de nombreuses formes, y compris celle de la violence sexuelle liée aux conflits, qui est utilisée comme tactique de guerre. Il convient d'aborder la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, dont la violence sexuelle liée aux conflits, selon une démarche globale, afin de donner aux victimes un accès sûr, digne et égal à la protection et à la justice.

## Le principe de responsabilité et l'investissement dans programme pour les femmes et la paix et la sécurité

---

- **Le processus de maintien de la paix après un conflit peut être long et coûteux.** Cependant, tout porte à croire qu'une hâte injustifiée et qu'une approche étriquée, dictées par le souci de faire cesser les hostilités plutôt que de s'attaquer à leurs causes profondes, y compris aux inégalités de genre, sont des facteurs majeurs de la reprise des conflits.
- **Engagement des hauts responsables.** Les hauts responsables doivent s'engager à faire appliquer le principe de responsabilité dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le personnel des opérations de maintien de la paix doit recueillir, analyser et communiquer des données sur les indicateurs établis par le Département des opérations de paix pour suivre les progrès, les résultats et les performances relatifs à la mise en œuvre des priorités et des mandats relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité.
- **Partenariats stratégiques.** Il est essentiel de nouer des partenariats avec divers acteurs stratégiques dans l'ensemble du système des Nations Unies et à l'extérieur, y compris les États Membres et les organisations de femmes de la société civile, aux niveaux local, national, régional et mondial, afin d'obtenir et d'exploiter des avantages comparatifs.
- **Ressources suffisantes.** Il est nécessaire de combler les déficits de financement actuels des activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, de manière à instaurer et à maintenir une paix qui tienne compte des questions de genre. Pour avancer vers la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, il convient d'appliquer effectivement le principe de responsabilité, d'afficher une véritable volonté politique et de faire évoluer les mentalités. Toutes les opérations de maintien de paix doivent respecter les valeurs qu'elles promeuvent.